

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 06/05/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Sylvie CAILLAUD, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

A donné pouvoir : Yannis LIBAUD à Raphaël PIET

Secrétaire de séance : Emilie DESLANDES

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-36-01 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU COLLEGE COLLECTIVITES DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERETS COLLECTIF SAS A CAPITAL VARIABLE « PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT DU HAUT-BOCAGE »

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a acté, le 1^{er} octobre 2025, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) permettant de répondre à l'enjeu d'une gouvernance partagée et coopérative. C'est une initiative conjointe de la collectivité et des acteurs du territoire.

Le modèle en SCIC se caractérise notamment par son intégration dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), et par son organisation en collèges permettant une prise en compte de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la restauration collective.

Elle est constituée par 4 collèges disposant chacun d'un poids représentatif :

- Collège producteurs (40%),
- Collège collectivité (40%),
- Collège salariés (10%),
- Collège Investisseurs / Partenaires / Soutiens (10%).

La commune de Saint Mars la Réorthe a acquis 2 parts de la SCIC. De plus, au sein de ce collège Collectivités, chaque commune prenant des parts désigne un représentant qui sera amené à participer aux différentes instances de la SCIC (AG, Comité Consultatif, possiblement Comité Stratégique).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du conseil communautaire du 1^{er} octobre 2025 créant le Société Coopérative d'Intérêt Collectif SAS à capital variable « plateforme d'approvisionnement du Haut-Bocage »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix « Pour ») :



DÉCIDE

Article unique – de désigner Patrice BERTRAND comme représentant de la commune au sein du collège Collectivités de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SAS à capital variable « Plateforme d'approvisionnement du Haut Bocage ».

Le Secrétaire de séance,
Emilie DESLANDES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Deslandes', written over a horizontal line.

Le Maire,
Patrice BERTRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bertrand', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular blue official stamp of the Commune de Saint-Mars-la-Réorthe, Vendée. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNE DE SAINT-MARS-LA-RÉORTHE' and 'VENDEE'.